



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JANVIER A 21 H
PROCES VERBAL**

Le neuf janvier deux mille vingt-six à vingt et une heure, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, NODARI Sébastien, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe et VIALARET Jean-Christophe.

Était absente et ayant donné une procuration : MOLES Géraldine a donné procuration à Stéphane DOLO, PAGES-GRATADOUR a donné procuration à Sébastien NODARI.

Était absent : BISMES Guillaume

Jacques MARZIN et Philippe SUDRES sont désignés secrétaires de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Recensement de la population : précisions sur la rémunération des agents recenseurs**
- 2- Demande de subvention au titre des fonds vert 2026 pour un programme de défense incendie**
- 3- Réhabilitation de la résidence de Lavayssade et création de logements neufs : accord de principe pour cette opération à réaliser par Polygone**
- 4- Demande de subvention : accord de principe**
- 5- SIFA : demande avis pour adhésion nouvelle commune**
- 6- Questions Diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le dernier procès-verbal du 5 Décembre 2025 pour approbation.

Aucune observation n'est faite et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

Décision n° 2025-27 : fixation du prix global et forfaitaire de 88 € pour la vente de troncs d'arbres à l'entreprise Castelnau de Cremps.

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Pas de point d'actualité lors de cette séance.

ORDRE DU JOUR

1- Recensement de la population : précisions sur la rémunération des agents recenseurs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population débute officiellement le **jeudi 15 janvier 2026 jusqu'au samedi 14 février 2026**.

Au cours de la séance du conseil municipal du 5 septembre 2025, l'assemblée a délibéré pour la nomination du coordonnateur communal du recensement et la création de 5 postes d'agents recenseurs.

L'Insee nous a notifié une dotation forfaitaire de recensement de 3 576 €. Elle représente la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par notre commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement.

Compte tenu du travail important que nécessite cette mission et l'importance de sa bonne exécution pour les futurs budgets de la collectivité, je vous propose une rémunération à un montant forfaitaire mensuel.

- Base forfaitaire de 1400 € pour 280 logements,
- Forfait rémunération des formations : 70 €, deux réunions, soit 140 €,
- Forfait pour indemnisation des frais de transports : 100 €

Les agents recenseurs sont au nombre de 5.

Le calcul du montant forfaitaire sera calculé en fonction du nombre de logements à recenser pour chacun.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition de précisions sur la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- **Base forfaitaire de 1400 € pour 280 logements à proratiser en fonction du nombre de logement par district et par agent recenseur,**
- **Forfait rémunération des formations : 70 €, deux réunions, soit 140 €,**
- **Forfait pour indemnisation des frais de transports : 100 €**

2- Demande de subvention au titre des fonds vert 2026 pour un programme de défense incendie

Madame le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention au titre des fonds vert 2026 pour la continuité des programmes de défense extérieure contre l'incendie.

Pour cela, elle laisse la parole à Sébastien NODARI en charge de ce dossier.

Il rappelle le schéma directeur de la défense extérieure contre l'incendie acté fin 2021 qui recense 55 points sur la commune et un budget de 377 000 € HT à réaliser sur plusieurs années.

Au cours de cette mandature, un marché à bons de commande a été exécuté par l'entreprise PLANCHE TP de 2022 à 2025.

Un montant de 117 336.34 € HT a été réalisé avec le détail ci-dessous :

- citerne de 60 m3 enterrée à Saint Hilaire (terrain communal)
- citerne de 60 m3 enterrée au jardin (ancien camping – terrain communal)
- borne incendie route de Cremps
- borne incendie lotissement Pech fourcat
- citerne souple 120 m3 : Lacayrède (convention avec un privé)
- borne incendie route de Laburgade
- emplacement de puisage à Paillas
- borne incendie (remplacement) place du Mercadiol
- citerne de 60 m3 enterrée à Emeliès

La défense extérieure contre l'incendie est une compétence obligatoire des communes. Chaque installation est validée en amont et en aval par le service départemental d'incendie et de secours.

Le maître d'œuvre, société Asstech propose un nouveau programme sur 4 ans de 2026 à 2029,

Madame le Maire, au vu de ces éléments, propose un programme de travaux pour 2026 de 50 295 € HT

Sollicitation d'une subvention au titre des fonds vert à hauteur de 50 % : 25 147.50 €.

Soit un reste à charge : fonds libres et/ou emprunt : 25 147,50 €

Stéphane DOLO indique que sur 55 points, il a été fait 13 points donc il reste encore un grand nombre de points à régler. Cela nécessitera près de 10 ans pour tout faire.

Jacques MARZIN demande à Sébastien NODARI comment est faite l'évaluation des risques en fonction de ce qui reste à faire,

Il répond que ce sont les pompiers qui priorisent les secteurs en fonction des urgences.

De plus, Sébastien NODARI nous rappelle que Monsieur CUBAYNES Patrice a installé une réserve incendie privée pour la défense incendie des panneaux photovoltaïques installés sur les parcelles AC251 et AC214 à l'adresse suivante : chemin du Gascou.

Une convention est proposée entre le propriétaire et la commune de LALBENQUE pour la mise à disposition de cette réserve incendie privée.

La participation de la commune est sollicitée à hauteur de 2 570 € HT.

Kévin DELON souhaite rajouter que le service technique a réalisé en régie, de repeindre tous les poteaux incendie pour permettre de mieux les repérer.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le plan de financement pour la sollicitation d'une subvention au titre des fonds vert pour la défense incendie pour 2026 et autorise Madame le Maire à signer la convention relative aux conditions de mise à disposition d'une réserve incendie privée au Gascou.

3- Réhabilitation de la résidence de Lavayssade et création de logements neufs : accord de principe pour cette opération à réaliser par Polygone

Madame le Maire fait un petit rappel d'historique.

En 2021, nous avons eu une sollicitation de l'ancien secrétaire général de la Préfecture pour participer à une fabrique prospective intitulée : « dans un monde en transition, être sénior demain dans une petite ville ».

Il y avait 8 communes dans cette fabrique dont 2 hors métropole.

L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a mené cette fabrique avec plusieurs réunions et la constitution d'un groupe d'élus et de non élus. Au cours de ces échanges, l'idée d'une réhabilitation de l'immeuble de Lavayssade a été évoqué pour de l'habitat inclusif et de l'animation.

Ensuite le terrain jouxtant la résidence de Lavayssade était à vendre et la commune grâce à l'EPF a pu l'acquérir. L'idée de réaliser des logements en rez-de-chaussée pour les séniors est apparue évidente. Emplacement très bien situé, tout près du bourg, en face la MARPA.

Le terrain a été acquis en 2023 pour un montant de 45 000 € par l'EPF. Polygone a un projet de réaliser 14 logements.

La société Polygone a actuellement passé un marché de maîtrise d'œuvre pour cette opération de réhabilitation et de construction.

La maîtrise d'œuvre a effectué à ce jour le diagnostic et l'esquisse.

A ce stade, l'organisme POLYGONE sollicite la commune pour un accord de principe pour l'opération de réhabilitation et pour l'opération de construction afin de pouvoir solliciter les financements nécessaires pour la future réalisation.

Précisions de Kévin DELON, il souhaite faire un retour sur la question de Stéphane DOLO qui demande s'il y aura des appartements inclusifs et de l'animation.

A l'initial, la commune avait candidaté auprès du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, avait été retenue au Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors et avait obtenu une subvention de 9 900 €.

Grâce à cette subvention, une étude de faisabilité pour un projet d'habitat inclusif a été réalisée par Soliha en 2023/2024.

La réalisation de l'opération de réhabilitation et de construction a été proposée ensuite à des bailleurs (Lot Habitat et Polygone), c'est Polygone qui s'est porté candidat.

Cependant, Soliha n'a pas obtenu les financements nécessaires pour le projet inclusif donc Polygone propose le scénario de densifier les logements à défaut de faire de l'inclusif.

Il y aura une pluralité des logements en fonction des revenus pour une mixité sociale.

Il y aura les activités du Tiers Lieu avec l'espace de vie social tout proche.

Madame le Maire vous fait la lecture détaillée des projets de délibération.

Pour le bail à réhabilitation :

Après lecture et examen, madame le Maire sollicite un accord de principe de son assemblée pour autoriser Polygone à réaliser cette opération de réhabilitation à Lavayssade :

L'assemblée valide à l'unanimité les éléments suivants :

- **De confier la réalisation de l'opération de réhabilitation de l'ancienne Ecole de La Vayssade à POLYGONE, suivant les modalités exposées dans le projet de délibération,**
- **D'autoriser Le Maire à faire le nécessaire en termes de bail à réhabilitation, garanties d'emprunts et autres conventions à passer avec POLYGONE,**
- **D'exonérer les constructions sociales, réalisées par les Organismes HLM mentionnés à l'article L 411.2 du Code de la Construction et de l'Habitation, du paiement de la Taxe d'Aménagement.**

Pour le bail à construction :

Après lecture et examen, madame le Maire sollicite un accord de principe de son assemblée pour autoriser Polygone à réaliser cette opération de construction de logements neufs sur le foncier situé près de l'immeuble à réhabiliter à Lavayssade :

L'assemblée valide à l'unanimité les éléments suivants :

- **De confier la réalisation de l'opération de construction de logements neufs à POLYGONE, suivant les modalités exposées dans le projet de délibération,**
- **D'autoriser Le Maire à faire le nécessaire en termes de bail à construction, garanties d'emprunts et autres conventions à passer avec POLYGONE,**

- **D'exonérer les constructions sociales, réalisées par les Organismes HLM mentionnés à l'article L 411.2 du Code de la Construction et de l'Habitation, du paiement de la Taxe d'Aménagement.**

4- Demande de subvention : accord de principe

L'association départementale des Secrétaires de Mairie du Lot a adressé une demande de subvention pour l'organisation du premier Congrès national des Secrétaires Généraux de Mairie qui se déroulera le 13/06/2026 au Vigan.

Madame le Maire vous propose de verser une subvention de 100 €. C'est une décision de principe, elle figurera dans l'annexe budgétaire lors du vote du budget 2026.

Après examen et délibération, l'assemblée décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 100 € pour le soutien financier à l'organisation du premier Congrès national des Secrétaires Généraux de Mairie, cette subvention sera inscrite en annexe budgétaire au budget 2026.

5- SIFA : demande avis pour adhésion nouvelle commune

Le Syndicat intercommunal de la fourrière animale nous a adressé une demande d'avis pour l'adhésion d'une nouvelle commune à savoir la commune de Soucirac. En tant qu'adhérent au SIFA, chaque commune doit émettre un avis sur cette nouvelle adhésion.

Après examen et délibération, l'assemblée donne un avis favorable à l'adhésion au SIFA de la commune de Soucirac.

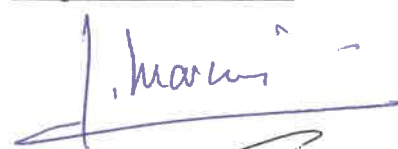
6- Questions Diverses

Pas de questions diverses.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

Les secrétaires de séance,

Jacques MARZIN,



Philippe SUDRES.

Le Maire,

Liliane LUGOL.



Aucune observation est faite et le procès-verbal du 9 janvier 2026 a été approuvé à l'unanimité lors de la séance du 6 mars 2026.